

Adopté à l'unanimité

Session Plénière du 21 décembre 2011

Le Président,
Gérard MAURICE

CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC

Préambule :

Le Conseil Economique Social et Environnemental (CESER), Assemblée Consultative de la Région représentant la société civile organisée, entend, par sa contribution écrite, apporter son avis circonstancié au débat public sur le projet Aqua Domitia.

Il s'étonne toutefois, que les informations concernant les délais de transmission des cahiers d'acteurs n'aient pas été plus précises.

Le présent document, objet des observations des conseillers du CESER, sera toutefois pris en compte dans le document finalisé par la Commission Particulière du Débat Public.

AQUA DOMITIA UN GRAND PROJET REGIONAL...

L'approvisionnement en eau est, pour le Languedoc-Roussillon, un enjeu majeur.

La Région a donc dès 2005, ***dans le cadre de la démarche prospective « AQUA 2020 »***, mis en perspective les défis auxquels le territoire régional devait faire face dans ce domaine.

Soucieuse de sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire régional, et de préserver les ressources naturelles, et les systèmes aquifères locaux, elle a mis en place, ***dans le cadre du PACTE régional***, une stratégie d'aménagement des territoires ruraux et des milieux lagunaires, comportant, notamment, un programme d'hydraulique agricole.

Le réseau hydraulique régional, (propriété de la Région depuis le transfert opéré le 20 février 2008), ***concédié à BRL (Bas Rhône Languedoc) est ainsi devenu un outil opérationnel privilégié*** pour mettre en œuvre ces stratégies régionales.

Dans ce contexte, la Région a souhaité étendre, ***via le programme d'extension baptisé « Aqua Domitia »***, la desserte existante à partir du Rhône, vers des territoires à ressources déficitaires ou limitées, identifiés dans le cadre d'Aqua 2020.

LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET

1- Le projet Aqua Domitia a pour vocation d'accroître la sécurisation des territoires

→ **Pour apporter une réponse durable aux grands enjeux de l'eau dans notre région** : il conjugue les ressources en eaux locales (fleuves côtiers, nappes souterraines) avec une ressource extérieure, le fleuve Rhône, pour garantir la satisfaction des besoins en eau sur le territoire régional, à l'articulation des départements de l'Hérault et de l'Aude.

→ **Pour sécuriser l'alimentation en eau potable d'un demi million de personnes** : dans ce territoire de 550.000 habitants, soumis à une forte pression démographique et au changement climatique, la plupart des collectivités (dans l'Hérault et l'Aude) ne sont desservies actuellement que par un seul type de ressources (rivières adjacentes) et restent donc vulnérables. **Ce projet devrait permettre l'alimentation de 100 communes supplémentaires (250 actuellement desservies).**

→ **Pour préserver la qualité des milieux aquatiques régionaux et alléger les pressions quantitatives sur les ressources locales**

L'augmentation des prélèvements en eau sur les ressources régionales (Lez, Hérault, Orb, Aude) et les nappes souterraines, a fragilisé les milieux aquatiques. Afin de préserver ces ressources naturelles et d'atteindre le bon état des milieux, conformément à la directive cadre européenne sur l'eau, le projet prévoit l'apport d'une ressource de substitution, qui permettra d'alléger la pression sur ces milieux fragiles, sans impact environnemental.

→ **Pour optimiser la capacité d'adaptation de l'agriculture languedocienne**

10.000 à 15.000 hectares supplémentaires équipés à l'irrigation

Dans un contexte de changement climatique et de concurrence internationale accrue, l'apport d'une nouvelle ressource permettra le développement d'une irrigation raisonnée des vignobles et des cultures de diversification, sans pression supplémentaire sur les ressources en eau locales.

2- Un projet régional articulant différents maillons locaux

Porté par BRL, le projet Aqua Domitia vise à connecter le réseau hydraulique du Languedoc-Roussillon à ceux alimentés par le Rhône, pour l'étendre aux départements de l'Hérault et de l'Aude, qui n'ont qu'une seule ressource en eau.

La réalisation progressive des différents maillons du programme (Val d'Hérault, Minervois et Nord-Ouest Montpellier, Biterrois et Littoral audois), certains urgents, d'autres moins, se fera en fonction des choix d'aménagement des collectivités sur les différents territoires, et notamment en fonction de **leurs arbitrages en matière de prélèvement sur les ressources en eau locales**, qui seront faits par les collectivités locales ou les structures en charge de la gestion de la ressource en eau, en particulier les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux).

collectivités sur les différents territoires, et notamment en fonction de **leurs arbitrages en matière de prélèvement sur les ressources en eau locales**, qui seront faits par les collectivités locales ou les structures en charge de la gestion de la ressource en eau, en particulier les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux).

La réalisation du programme Aqua Domitia ne peut donc s'envisager que de façon partenariale, dans le cadre d'une concertation permanente, au rythme des décisions locales et à l'échelle de ses différents maillons.

AQUA DOMITIA , UNE REPOSE AUX NOUVEAUX BESOINS EN EAU SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE (LES AVIS DU CESER)

La problématique de l'eau constitue pour le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESER), une question majeure.

A de très nombreuses reprises, il a eu l'occasion, de se prononcer en faveur de la réalisation de projets structurants d'intérêt régional destinés, **à sécuriser l'approvisionnement en ressources en eau.**

Dans son rapport de 2009 consacré à la révision du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) du Bassin Rhône Méditerranée le CESER précisait : « ... l'eau doit faire l'objet **d'une gestion globale, collective et concertée**, qui doit être considérée comme un des éléments majeurs de la politique d'aménagement du territoire... Or, du fait de ses particularités méditerranéennes, **le risque de pénurie conjoncturelle dans la région ne peut être totalement écarté.** L'essentiel de l'approvisionnement en eau potable s'effectuant à partir de la ressource souterraine, cette exigence impose une protection et une surveillance très stricte. Les conseillers demandent plus précisément un bilan régulier d'Aqua Domitia sur la préservation des ressources aquifères.

L'approvisionnement peut aussi nécessiter la réalisation d'aménagements spécifiques, tels des barrages ou le prolongement du canal Philippe LAMOUR, destinés à assurer une meilleure sécurisation de l'approvisionnement. De telles infrastructures contribueraient, en outre, **à atténuer les conflits d'usage** lors des périodes d'été, entre les différents usagers ».

L'Assemblée Consultative a, confirmé, dans un avis adopté le 27/05/09, sur le programme régional de mobilisation de nouvelles ressources « Aqua Domitia », **son attachement à la réalisation des projets maillon sud de Montpellier et à la variante biterroise Nord**, tout en rappelant pour le projet « maillon sud Montpellier », le caractère d'urgence attaché à la définition du tracé A9 bis de l'autoroute, impactant l'ensemble des travaux engagés par BRL.

Elle espérait à cet égard, que l'ensemble des travaux d'infrastructures prévus sur ce territoire (déplacement de l'autoroute, ligne LGV, projet Aqua Domitia) aient été établis selon un plan d'ensemble général et cohérent, et demandait enfin à ce que l'on continue à veiller à la qualité des eaux du Rhône acheminé sur nos territoires.

Dans un avis plus récent portant sur le projet AQUA 2020, présenté par le Conseil Régional en Octobre 2010, le CESER a confirmé ses propos tout en rappelant, que prélever l'essentiel de l'eau de consommation dans les nappes n'était pas forcément la meilleure des solutions en terme de gestion de la ressource. Il précisait qu'il existe des **systemes de traitement performants** qui permettraient de consommer en toute sécurité l'eau du Rhône (dont seulement 20% du quota autorisé sont prélevés par BRL).

Le CESER a également mis l'accent, dans son avis du 2 juillet 2011, sur le fait que la gestion de l'eau et des milieux aquatiques constitue une source de préoccupation majeure pour l'agriculture.

A travers la prise en compte de la spécificité méditerranéenne et l'importance de l'incidence du changement climatique sur l'agriculture régionale, c'est tout l'enjeu du maillage du territoire par des réseaux d'irrigation structurants, qui est mis en avant (Aqua Domitia, mais aussi retenues collinaires pour le stockage de l'eau...).

A cet égard, le CESER déplorait que la Commission européenne n'ait toujours pas au terme de 18 mois, apporté de réponse à la demande de la Région Languedoc-Roussillon sur **un financement FEADER**, pour la création et l'extension de réseaux d'irrigation.

Enfin, dans son avis du 1^{er} septembre 2011, le CESER rappelait que la création d'un service public de l'eau doit avoir pour objectif une gestion équitable de l'eau sur l'ensemble du territoire régional, notamment à travers le développement de **moyens complémentaires de gestion, comme les retenues collinaires ou les bassins de rétention.**

Parallèlement, il proposait d'accompagner la gestion de la ressource par le développement de cultures moins consommatrices en eau, et suggérait que soit envisagé, en corollaire, le retraitement des eaux (type lagunage).

